



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02035626

HAL Id: hceres-02035626

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035626v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 1

Demande n° S3110050455

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration publique

Présentation de la mention

La licence mention Administration publique (LAP) de l'Université Montpellier 1 est assurée au sein de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de cette université.

La LAP est une formation professionnelle qui permet aux candidats des concours de la fonction publique d'acquérir les connaissances en droit public et de s'exercer aux méthodes exigées par les épreuves : notes de synthèse, résumé de texte, dissertation, questionnaire, entretien devant jury. Elle est ouverte aux étudiant(e)s à bac + 2 minimum validé (120 crédits ECTS), c'est-à-dire ayant obtenu les deux premières années de licence dans des disciplines proches (L1 et L2 en droit, administration économique et sociale, sciences économiques, histoire...) ou tout autre mention sur équivalence et compte tenu de certains pré-requis. Au vu de son cursus de licence et de ces conditions d'accès à une L3, l'étudiant(e) doit valider 6 semestres pour l'obtention de la licence mention Administration publique.

La LAP ne se déroule sur 2 semestres qu'en tant que les autres semestres ont été préalablement obtenus. Elle a pour objectif de former les étudiant(e)s aux concours de la fonction publique (de l'Etat, territoriale, hospitalière) et aux différents métiers techniques, juridiques, administratifs, financiers, économiques, etc. des filières de la fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière, de catégorie A. Cette préparation permet donc aussi de préparer les concours de catégorie B que les étudiant(e)s voudraient passer.

La préparation aux concours d'entrée dans les métiers de fonction publique nécessite une formation intensive. Sont combinés des enseignements théoriques (culture générale, droit public) et pratiques (note de synthèse, entraînements aux oraux). Comme des connaissances d'ordre général sont indispensables pour tous et chacun, des cours relatifs à la connaissance de l'administration publique, aux règles juridiques, à la gestion des ressources humaines, à l'organisation budgétaire, comme des formes d'apprentissage de techniques de management et d'initiation aux modes d'encadrement, etc., sont dispensés tout au long de l'année universitaire, durant les deux semestres que comportent cette licence, sans que des enseignements spécifiques à certains des métiers envisagés soient dispensés.

Avis condensé

- Avis global :

La LAP n'a pas pour objectif de former des techniciens du droit. Elle s'entend principalement en complément d'une formation initiale et offre un complément de culture juridique générale de sens administratif ou de service public, la préparation des épreuves écrites et orales des concours exigeant l'acquisition de ces connaissances. Cette particularité donne à la licence une qualité incertaine quant aux déploiements postérieurs des connaissances acquises.



- Points forts :
 - Préparation « intensive » aux concours dans les corps et cadres de la fonction publique.
- Points faibles :
 - Le dossier n'est pas renseigné sur les rapports que cette licence Administration publique entretient avec les licences initiales, voire avec les licences professionnelles.
 - Une précision relative au possible accès, le cas échéant, aux masters aurait été nécessaire pour rendre compte de la dynamique potentielle de cette licence.
 - Faiblesse de la procédure d'auto-évaluation.
 - Préparation quasi-exclusivement aux concours nationaux.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Dans la mesure où le nombre de postes mis aux concours de la fonction publique est en diminution, une mise en valeur des autres débouchés que la seule réussite à ces concours serait peut-être à étudier dans le but de renforcer plus que de pérenniser l'institution de la licence mention Administration publique. Peut-être même serait-il utile d'envisager une formation à la fonction publique européenne ?

La mention devrait entretenir des rapports appuyés avec la licence générale et les licences professionnelles.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Logiquement, le pilotage est réalisé par l'IPAG avec des partenariats disciplinaires en Droit privé, Droit public, Histoire du droit, Science politique, Sciences économiques, notamment avec le Centre National de la Fonction publique Territoriale, l'Institut Régional Administratif de Bastia dans le cadre des classes préparatoires intégrées, le Tribunal administratif de Montpellier et la Direction Générale des Finances Publiques. L'équipe est composée de manière équilibrée entre enseignants-chercheurs et professionnels.

2 ● Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est exclusivement centré sur la préparation aux concours ; dès lors, l'accent est mis sur la culture générale, l'actualité, la note de synthèse et l'acquisition d'un savoir-faire. Il est à regretter la faible place laissée à l'enseignement des langues.

Sur le plan d'un ancrage dans les professions, la revalorisation de cette préparation intensive pourrait peut-être passer par des partenariats de formation tout au long de la vie ou en alternance. Une redéfinition des parcours en L3 (S6) pourrait alors être mise en avant suivant les dominantes des concours (par ex. Impôts et Trésor en Finances publiques, Santé pour la fonction publique hospitalière).

3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

Du fait de la préparation même et en raison de la mention en L3 exclusivement, le dispositif d'aide à la réussite s'analyse essentiellement au regard des entraînements écrits et oraux en relation avec les catégories de concours envisagées.



4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Le taux de réussite aux concours administratifs A et B est satisfaisant. Il faut noter la progression très nette des résultats des admis aux concours des inspecteurs du Trésor et des impôts. Au-delà de la réussite aux concours, la mention de l'ouverture d'unM1 laisserait envisager un M2 au sein de l'IPAG.